c'est que la solidarité et que l'entr'aide mutuelle et il en sait les bienfaits. Aussi a-t-il été un fervent mutualiste et il est depuis de nombreuses années, un des vice-présidents de la Mutuelle des Employés, ce qui lui a valu, du reste, la médaille de la mutualité.

La fête que vont lui faire les anciens sous-officiers, sera bien aussi un peu leur fête à eux, car ils ont à se réjouir de la prospérité de leur société fraternelle. M. Georges Pollet-Tiberghien est le président d'honneur. La commission est composée de MM. Anatole Flament et Delahousse, vice-présidents; Dujardin, secrétaire, et Louis Flipo, trésorier.

Nous souhaitons bien sincèrement que la société, toujours florissante, ait encore à célébrer pour tous ses membres arrivés comme leur président à la plus heureuse et la plus verte vieillesse, de joyeux 80es anniversaires.

LES DÉVALISEURS DE CLAPIERS. — Des malfaiteurs restés jusqu'ici inconnus, se sont introduits au cours de la nuit de lundi à mardi, dans la cour de l'habitation de Mme Charbonnelle, rue de Gand, 393, et y ont dérobé huit gros lapins, d'une valeur totale de 30 francs. Le clapier qui contenait les quadrupèdes était banal et accessible à tout venant.

Plainte a été déposée à la police. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement enquête.

LA MUSIQUE EST INTERDITE AU CABARET. — Le cabaretier du « Prince Bauduin » Désiré Rabot, rue Verte, 4, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir joué de la musique dans son débit, sans autorisation les 28, 29 et 30 octobre.

VERS LA FRONTIERE. — Les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière de la Marlière et remis aux autorités belges, un prisonnier, Gustave Smaaghe, âgé de 30 ans, réclamé par le parquet d'Ypres, pour vol de bijoux avec effraction. Smaaghe a été extrait de la prison de Lille.

PHARMACIENS DE GARDE, pour le mercredi 1er novembre, à partir de midi : MM. Bruneau, 2, rue de Lille; Dubois, 50, rue du Curieul; Nolf, 22, rue d'Anvers; Verriest, 6, place des Phalempins.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles Centrales, mardi matin : Poires, 450 kil.; pommes, 1.800 kil.; figues, 20 kil.; beurre frais, 10 kil.; marée, 2.045 kil.; huîtres, 250; moules, 200 kilos.

POURQUOI CARDER CES TAPIS DÉFRAICHIS ? — Faites-les nettoyer ou teindre par la Maison Rossel-Motte, 32, rue Saint Georges. Ils vous reviendront neufs. 16785

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'usine de M. Jules Wattel, rue de la Latte, un tireur de cordes M. Arthur Nuttens, 14 ans, a eu l'index droit comprimé entre l'échasse et le bâti du métier. M. le docteur Beulque a constaté une contusion sous-ungueale. L'incapacité de travail sera de dix jours.

— Dans la fabrique de MM. Duvillier frères, rue du Touquet, une soigneuse, Mlle Laure Allard 20 ans, a reçu un éclat de bois dans l'auriculaire droit. Il en est résulté une plaie de la pulpe qui nécessitera un repos de quinze jours. M. le docteur Debuchy lui a donné ses soins.

— Un bideur, M. Henri Degryse, 15 ans, a eu le bras droit pris entre une corde et le tambour de carde. M. le docteur Debuchy a relevé des plaies par frottement qui contraindront l'ouvrier à un repos de vingt jours.

— Au peignage de la Tossée, un décorgeur, M. Albert Dewiest, 25 ans, a eu la main droite engagée entre le peigneur et le tambour de carde en retirant une mèche. M. le docteur Delattre a constaté des plaies par ratissage aux index et médius. L'incapacité de travail sera de vingt jours.

— Dans la même usine, un débourreur, M. Lambert Cabolet, 42 ans, a eu l'index gauche écrasé entre un détacheur et la brosse Morel en retirant une mèche. M. le docteur Masure a constaté une plaie par écrasement, qui entraînera une incapacité de travail de vingt jours.

MOUVAUX

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — La matrice des patentes est à la disposition des contribuables du jeudi 2 novembre jusqu'au samedi 11 novembre inclus.

RONCQ

Un jeune homme frappé de coups de couteau

Dans la soirée de dimanche, trois jeunes gens, Adolphe Debruyne, 27 ans, tisserand; J.-B. Beckaert, 18 ans, apprêteur, tous deux demeurant rangée des Cavennes, et Alphonse Seys, 19 ans, habitant le hameau du Petit-Menin, territoire de Tourcoing, se trouvaient à l'estaminet Houttekette, rue de Lille, près de la gare, lorsqu'une dispute surgit entre eux, à propos d'une partie de fléchettes que Debruyne et Beckaert avaient joué quelques heures auparavant, à l'estaminet Delépaut, rue de la Latte. Voyant que la dispute s'envenimait, le cabaretier les mit à la porte et Debruyne, réussissant à échapper à ses agresseurs qui menaçaient de lui faire un mauvais parti, regagna sa demeure.

Il y était arrivé depuis une demi-heure, quand il entendit Bekaert et Seys qui passaient, et le premier dire à son compagnon : « C'est ici qu'il habite ! »

Debruyne sortit de chez lui et s'approcha des deux jeunes gens avec l'intention de se réconcilier avec eux. Il tendit la main à Beckaert, mais celui-ci se jetant sur lui, le terrassa et le roua de coups de pied et de coups de poing, tandis que Seys, s'armant d'un couteau qu'il avait en poche, le larda littéralement de coups. Il frappa avec une telle violence, que la lame de l'arme se brisa sur la tête du malheureux.

Puis ils prirent la fuite. La tête ensanglantée, M. Debruyne regagna son domicile, où quelques instants plus tard M. le docteur Bertrand, qu'on avait mandé en toute hâte, vint lui donner ses soins. Le médecin constata que M. Debruyne portait trois blessures, l'une au sommet de la tête, la seconde, en estaffilade, qui part du haut du front pour se terminer au milieu de la joue gauche; la troisième, au bras gauche. Il devra subir une quinzaine de jours de repos.

M. Blanadet, commissaire de police, avant ouvert une enquête, n'a pu qu'interroger Beckaert. Celui-ci prétend n'avoir pas frappé, contrairement à ce qu'affirme la victime.

LILLE

ACCIDENT MORTEL A LA MADELEINE. — A l'usine Kuhlmann, un ouvrier, M. René Lahaye, 41 ans, de Marquette, a fait une chute de quatre mètres. Transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, il y succombait peu après d'une fracture de la colonne vertébrale.

NOMINATION DE PERCEPTEUR. — M. Jouatte, chef de bureau à l'administration centrale des finances, est nommé percepteur à Lille, 1re division.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE. — La Messe du Saint-Esprit sera célébrée le samedi 4 novembre, à huit heures du matin, à l'église du Sacré-Cœur. La profession de foi prescrite par les statuts de l'Université et par le décret de Pie X contre le modernisme, sera prononcée immédiatement après l'instruction. Les cours de toutes les Facultés commenceront le même jour.

Le IVe Congrès d'Education familiale

La Commission Internationale des Congrès d'Education familiale vient de se réunir à Paris, sous la présidence de Mme Lucie Félix-Faure-Goyau. Vingt nationalités y étaient représentées. La commission, cédant aux vives instances qui lui étaient parvenus de l'Amérique du Nord, a décidé de réunir, en 1914, aux Etats-Unis, le quatrième Congrès, dont elle a élaboré le programme. Ce Congrès, qui promet d'être extraordinairement important, offrira à beaucoup de nos compatriotes une occasion exceptionnelle de visiter les Etats-Unis dans des conditions particulièrement favorables. La « Revue de l'Education Familiale », 44, rue Rubens, Bruxelles, tiendra les intéressés au courant des travaux préparatoires de ce Congrès.

Convois Funèbres

Mme **LIBERSAT-DESROUSSEAUX,** décédée à Roubaix, le 31 octobre 1911, à l'âge de 81 ans. Convoi et Service, **samedi 4 novembre,** à **10 heures,** en l'**Eglise Saint-Martin.** Assemblée, 68, rue du Trichon, à 9 h. 3/4.

Stéphane-Jean-Emile DE THANDT, décédé à Roubaix, le 30 Octobre 1911, à l'âge de 21 mois. Convoi et Salut d'Ange Solennels le **Jeudi 2 Novembre 1911, à 3 heures,** église **Notre-Dame,** sa paroisse. Assemblée à la maison mortuaire, à 2 h. 3/4, chez son aïeule, Mme veuve Jules Crombe, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 16728d

Monsieur **François DEJODE,** décédé pieusement à Roubaix, le 31 Octobre 1911, dans sa 38me année. Convoi et Salut Solennels le **Jeudi 2 Novembre 1911, à 3 heures,** église **Saint-Michel,** sa paroisse. Messe d'enterrement le **même jour, à 8 h. 1/2.** Assemblée rue Monginoffet, 116, Roubaix. 16787d

Monsieur **François VIENNE,** décédé à Roubaix, le 30 Octobre 1911, dans sa 64me année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **Jeudi 2 Novembre 1911, à 9 heures,** église **Saint-Christophe,** à **Tourcoing.** Assemblée à l'église. 16739d

Madame **Jean DELBEKE,** née **Cléonisse-Joseph RINGOT,** décédée à Roubaix, le 31 Octobre 1911, dans sa 51me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **Jeudi 2 Novembre, à 9 h. 1/4,** église **Saint-Joseph,** sa paroisse. Assemblée 130, rue de Tourcoing, Roubaix. 16812d

Messes et Obits

Monsieur **Pierre-Joseph MASSEZ,** décédé à Roubaix, le 3 Octobre 1911, dans sa 79me année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Obit Solennel du Mois le **Vendredi 3 Novembre 1911,** à **8 h. 1/2,** église **Saint-Martin,** à Roubaix. 16786d

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Société chorale de Notre-Dame.** — A la grand'messe, première audition par la société chorale de Notre-Dame, de la « Messe de St-Vincent de Paul », de Paul Delmatte; de l' « O Salutaris », de Gastinel; du « Tantum Ergo », de Saint-Saëns. Les soli seront chantés par MM. Benjamin Henneville, Louis Delannoy, Jean Cordonnier, Constant Dedeberg. Le grand orgue sera tenu par M. Julien Koszul.

WATTRELOS

— **Notre-Dame du Bon-Conseil.** — Du 1er novembre jusqu'au 19 novembre, une grande mission sera prêchée en l'église Notre-Dame du Bon-Conseil, par MM. les abbés Willaert et de Kerdanet. L'ouverture de la mission aura lieu mercredi, 1er novembre, aux vêpres de 3 heures. Des sermons seront donnés tous les soirs, à 8 heures.

Vendredi, à 8 heures, aura lieu la consécration de la mission au Sacré-Cœur de Jésus. Il y aura une belle illumination.

— **Paroisse St-Maclou.** — La chorale St-Maclou exécutera, à la grand'messe, sous la direction de son chef M. Jules Delfendre, la « Messe à 3 voix » de Dierickx, l' « O Salutaris » et le « Tantum Ergo » solennels. L'orgue sera tenu par Mlle Marie Leroy, la distinguée organiste de la paroisse.

HEM

— L'Adoration annuelle du St Sacrement aura lieu, aujourd'hui mercredi, à l'occasion de la Toussaint, conformément à la tradition existant dans la paroisse St-Cornelle.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

— **Diocèse de Cambrai.** — M. Bossut, vicaire à Bondues, est transféré à Tourcoing (Sacré-Cœur).

LA DÉVOLUTION DES BIENS ECCLESIASTIQUES

Les biens ayant appartenu aux fabriques des églises de La Bassée, Cambrai, Cassel, La Chapelle-d'Armentières, Dunkerque (St-Eloi, St-Jean-Baptiste et St-Martin), Annœullin (Nord) sont attribués aux bureaux de bienfaisance et aux hospices.

MOUVAUX

— **Patronage Saint-François.** — Le jour de la Toussaint, réunion comme les dimanches. Le patronage du jeudi sera également ouvert le jour des Morts.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— En l'église de Schœncourt, a été célébré le mariage de Mlle Jeanne Dubois, fille de M. Dubois, banquier à Bohain, avec M. André Arrachx, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied, fils de M. Jules Arrachx, industriel à Lille.

— A Carvin a été célébré le mariage de Mlle Alice Ledeux, arrière-petite-fille de M. Vincent Ledeux, fondateur de l' « Echo du Nord », avec M. René Coppens, brasseur à Harnes.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort :

— De M. Alexandre Leclercq, maître-peintre à Lille, ancien combattant de 1870-1871, décoré de la médaille militaire, décédé subitement dans sa 67e année.

— De M. Jules Parent, maire d'Hantay, décédé dans sa 56e année.

— Les funérailles de M. Victor Blandel, lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, ont été célébrées, lundi matin, à Valenciennes.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

(2e CHAMBRE)

Audience du lundi 30 octobre 1911

La validité des règlements d'atelier

Le Tribunal civil de Lille vient de consacrer à nouveau la validité des règlements d'atelier portant suppression de la prévenance, en rétormant un jugement rendu par le Conseil des prud'hommes de Roubaix, le 26 juillet dernier.

Divers ouvriers éboueurs avaient assigné leur patron, M. Duhem, entrepreneur à Wattrelos, en paiement d'une indemnité de brusque renvoi. M. Duhem opposa à cette demande son règlement d'atelier, aux termes duquel : « Tout ouvrier était libre de quitter l'atelier quand bon lui semblait et sans aucune prévenance, le patron se réservant également le droit de le renvoyer dans les mêmes conditions. » Le Conseil des prud'hommes de Roubaix, présidé par le juge de paix, avait néanmoins condamné M. Duhem à payer à chacun de ses ouvriers congédiés une somme de 15 francs pour solde de compte.

Sur l'appel de M. Duhem, représenté par Me A. Wibaux, avocat, le Tribunal de Lille a mis à néant ce jugement, en déclarant que les ouvriers n'avaient aucun droit à l'indemnité de brusque renvoi qu'ils réclamaient, le règlement d'atelier prévoyant la rupture du contrat sans prévenance de part et d'autre.

Il a, en conséquence, déchargé M. Duhem de toute condamnation et condamné les ouvriers demandeurs aux dépens.

CONCERTS & SPECTACLES

Les "Premières" à Paris

THÉATRE LYRIQUE DE LA GAIETÉ : « IVAN LE TERRIBLE »

Ivan le Terrible fut joué, pour la première fois, à Bruxelles, au mois d'octobre de l'an dernier; il obtint un succès incontestable. Il a trouvé le même accueil chaleureusement sympathique, à Paris, au Théâtre Lyrique de la Gaîté.

Le livret, qui est, comme la musique, de M. Raoul Gunsbourg, se déroule en Russie, pendant le seizième siècle époque particulièrement fertile, dans l'histoire russe, en troubles et mouvements d'une violence presque épique.

Un village est menacé par les « opritchnikis » ou gardes du tsar Ivan le Terrible qui réclament — tel le Minotaure — l'abandon de dix femmes ou jeunes filles. Le seigneur du lieu, le boyard Afanasie, qui s'apprête à marier sa fille, la douce Elena, à Vladimir Petrovitch, rassure ses vassaux : il possède un secret qui le sauvera, lui et ses gens, de la fureur du tsar. Ivan survient avec sa horde de soldats. Les paysans s'apeurent. Afanasie reste calme. Le tsar, irrité, promet à ce seigneur si sûr de lui un supplice « pire que la mort ».

Nous voici maintenant dans la grande salle du monastère de Globoda près de Moscou. Mêlant le mysticisme à la sauvagerie, les opritchnikis implorent humblement le pardon de leurs péchés passés et futurs. Après quoi, Ivan fait connaître la décision qu'il a prise à l'égard de ses captifs. « Pire que la *mort* », avait-il dit. Il livrera Elena à son courtisan Bielsky, qui ensuite tuera la jeune fille en présence de son père. Mais alors le boyard Afanasie s'écrie : « C'est ta fille ! » En effet, la boyarine est morte en donnant le jour à Elena qui est la fille du despote.

La révélation inattendue a transformé Ivan. Désormais, il veut être pitoyable à tous; il demande aux boyards assemblés le pardon de ses violences; il veut gracier les condamnés, tout cela pour gagner l'affection de sa fille, qui a fait naître en lui une tendresse imprévue. Le fiancé d'Elena, Vladimir, ne se laisse pas émouvoir; il médite de venger les victimes d'Ivan. Alors le « Terrible » se réveille; il fait étrangler Vladimir.

Sur quoi, Elena mourant de chagrin Ivan meurt de désespoir.

Ainsi se termine le drame, vivant et coloré, imaginé par M. Raoul Gunsbourg. Il lui a inspiré une partition qui, bien « adaptée » au livret, n'a pas été moins bien accueillie que lui.

L'ouvrage, mis en scène avec une rare habileté, a des interprètes de premier ordre, M. Bourbon (Ivan), M. Boulogne (Afanasie) et Mme Marguerite Carré (Elena), qui est le charme et la grâce.

ROUBAIX

« MONTE-CRISTO » ET « LE TOUR DU MONDE »

Aujourd'hui mercredi, il y aura, au Théâtre de Roubaix-Fontenoy, deux représentations extraordinaires : 1° En matinée, à 3 h. 1/4, dernière représentation du « Tour du Monde d'un Gamin de Paris », pièce à grand spectacle en 12 tableaux; 2° En soirée, à 8 h. 1/2, première représentation de « Monte-Cristo », pièce à grand spectacle, en 4 parties et 12 tableaux.

M. Rochemay, du Théâtre National de l'Odéon, tiendra le rôle de Bébert, dans le « Tour du Monde », et d'Edmond Dantès (le comte de Monte-Cristo) dans « Monte-Cristo »; Mme de Marsève, de la Porte St-Martin, interprétera le rôle de Mercédès.

Prix ordinaires des places. Location en permanence, rue Richard-Lenoir, 25.

— **Hippodrome-Théâtre.** — Dimanche, 5 novembre, en matinée, à 3 heures, la troupe des Théâtres Municipaux de Lille donnera « Le Grand Mogol », l'opéra-bouffe d'Audran.

TOURCOING

— *Au Théâtre Municipal.* — Il y avait une très nombreuse assistance lundi soir au théâtre municipal où l'on donnait « La Porteuse de pain », le drame tiré du beau roman de Xavier de Montépin. Comme on pouvait le prévoir, cette pièce a obtenu un succès considérable. Les artistes dramatiques ont joué leur rôle en conscience et le public les a vivement applaudis. La grande part du succès revient à M. Martial qui a rendu les rôles de Jacques Garraud et de Paul Harmant avec beaucoup de conviction, et à Mme Bonheur qui a incarné la porteuse de pain, Jeanne Fortier, en grande artiste. Notre ingénue, Mlle Christiane Mendès, a rendu l'image angélique de Mary Harmant avec beaucoup d'expression. Mme Marsall a été une sympathique Lucie Fortier, et Mme Rondel a composé une mère Verbois très réjouissante. Nous devons aussi des félicitations à MM. Davignon (Lucien Labroue), Davesne (Ovide Soliveau), Rey (Etienne Castel), Couly (abbé Augier), Delorme (Darier), ainsi qu'à MM. Rondel (Cricri), et Villers (Tête-en-bois), qui ont été amusants au possible. La ronde de la boulangère chantée par toute la troupe a été redemandée avec insistance par le public. La mise en scène était très soignée. Les artistes rivalisent vraiment d'entrain et de bonne volonté afin de plaire au public tourquennois.

— Aujourd'hui mercredi 1er novembre, à l'occasion des fêtes de la Toussaint, deux grandes représentations : 1° En matinée, à 3 h., abonnement à l'année et du dimanche (matinée) courante irrévocablement dernière représentation du très grand succès : « Sous l'Epaulette », pièce dramatique en 5 actes de A. Bernède. Prix réduits du lundi. — 2° Le soir, à 7 h. 1/2, abonnement à l'année et du jeudi courant « Le Maître de Forges », pièce dramatique en 5 actes, de G. Ohnet, qui servira de premier début à Mlle Rolland, première ingénuité, et pour terminer la soirée : « La Fille du Régiment », opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

Service d'omnibus pour Roubaix, après le spectacle. Prière de se faire inscrire au contrôle avant 9 heures.

Jeudi : relâche.

Dimanche, 5 novembre, en matinée : « Si j'étais Roi » ; le soir : « Le Châlet » et le « Terre-Neuve » un vaudeville en 3 actes. — La location est ouverte pour toutes ces représentations.

LILLE

— *Salle de spectacle.* — Mercredi 1er novembre, à cinq heures et demie, *Les Deux Gosses*, drame en 5 actes et 8 tableaux; *Les Saltimbanques*, opérette en 3 actes et 4 tableaux.

— *Kursaal Théâtre.* — Mercredi 1er novembre, à 3 heures : *Les Saltimbanques* opérette en 3 actes et 4 tableaux — A 8 heures un quart : *Aigle de Nuit*, comédie en 1 acte; *Mignon*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

— *La Comédie Française à Lille.* — On nous annonce que la représentation annuelle donnée par les artistes du Théâtre Français au profit de la Caisse de retraites de la Société typographique lilloise, aura lieu dans la seconde quinzaine de novembre, au Grand Théâtre.

SALLE DES FÊTES SAINTE-CÉCILE

Mercredi 1er Novembre 1911, à l'occasion de la Toussaint, séance de 3 heures à minuit. Séance de Gala avec un programme complètement renouvelé.

La Vie de Jeanne d'Arc. — Zigomar, grand roman cinématographique en 3 actes, d'après l'œuvre de M. Léon Sazée : 1re acte, un souper à l'Abbaye; le Wazon de la terreur; 2e acte, la Cagoule du Rat d'Hôtel; 3e acte : L'incendie du Moulin Rose; Sous les ruines de son repaire, Zigomar triomphe de Paulin Broquet.

Drames : Le Boucher de Meudon; Le Vertige; La Clémence d'Isabeau; La Révolte de Redwood; Debauche, mais il n'a pas volé, etc.

Comiques : Teddy, champion; le bateau de Léontine; Un mariage au revolver; Little Moritz, etc.

La grande Scélépendre, scène très intéressante de vulgarisation scientifique. 16726d

CENTRAL-CINÉMA, Rue du Vieil-Abreuvoir Roubaix.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Toussaint, on entre à *moitié prix à toutes les places.*

Programme superbe : deux grands films artistiques en couleur.

Séance continue de 3 h. à 10 h. 1/2. 16753d

« FAMILY CINÉMA » 98 bis, Grande-Rue Roubaix.

Séance continue de 4 à 11 heures. A l'occasion de la Toussaint, nouveau et magnifique programme : actualités, drames, comédies, voyages, nombreuses vues en couleurs. 4 heures de spectacle.

BRASSERIE DES FAMILLES 18, rue de Tournai

Mercredi, 1er novembre, à 5 heures : Adriano, chanteur : Mauni, comique typique; Flory Marc, diseuse à voix; Grand Jack, musical. — Cinéma, vues nouvelles.

A la demande générale : URSUS, phénomène de force, lutteur de taureaux. Un défi de 200 fr. a été lancé. Ursus devant le taureau en moins de 15 minutes. 16700

LA MAISON CATTEZ-BODIN liquide tous ses meubles, sièges et literies. Rabais énormes. Dernier mois de vente, rue du Wailly, st, Tourcoing. 16654

Chronique de l'Enseignement

TOURCOING

— *Succès scolaire.* — Nous apprenons que M. René Maquet élève de M. Augustin Desoubrie, aux écoles académiques de musique de Tourcoing, vient de subir avec succès l'admission à la classe de hautbois du Conservatoire de Paris.

M. René Maquet est le frère de M. Georges Maquet, 1er prix du Conservatoire de Paris, professeur aux écoles académiques de cette ville.

LANNOY

— **Conférence pédagogique.** — Une réunion privée d'instituteurs et d'institutrices du canton de Lannoy, a eu lieu, mardi matin, à l'école communale, rue Nationale, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire régional. Celui-ci a donné une conférence pédagogique. L'après-midi, le personnel a eu congé, à cette occasion, ainsi que les élèves.

En allant à Lille, arrêtez-vous aux étalages de

MINET FRERES

Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manneliers (près Grand-Place). Aujourd'hui : Pardessus-voyage, Pardessus habillé, Cravates. 411

Comptoir National d'Escompte

de Paris

57-59, rue de la Gare, ROUBAIX

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Ordre de Bourse. — Paiement de coupons

NOUVEAU MANUEL COMPLET DU

MAITRE DE FORGES

Traitant : Des Minerais de Fer; des Machines souffantes et des Appareils à chauffer l'air; des Combustibles et Fondants; des Fours et Hauts Fourneaux; de l'Acier Bessemer et Martin; des Convertisseurs; des Laminoirs et des différents Appareils employés pour le travail du Fer et de l'Acier.

Nouvelle édition par N. Chrysochoïdès, ingénieur des Arts et Manufactures Ouvrage en deux volumes ornés de 312 figures dans le texte. Franco contre mandat-poste, 9 fr. En vente aux librairies du « Journal de Roubaix ».

LA SUPERBE PRIME

accordée aux lecteurs et abonnés du « Journal de Roubaix ».

BIEN FAIRE ATTENTION

est un **superbe remontoir,** en acier bruni, ou simili or, garanti 5 ans, moyennant le prix incroyable de

5 fr. 50

Tout lecteur du journal aura droit à cette prime en versant la somme de 5 fr. 50 à la condition de représenter une série de 5 bons, numérotés de : à 5, qui paraissent en ce moment dans le « Journal de Roubaix ».

Découper le **BON N° 2** dans le journal paraissant Dimanche matin 5 novembre.

« Les adresses des maisons où cette montre est en dépôt seront indiquées ultérieurement ». 16782

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

L'égale répartition des secours de la ville aux enfants des écoles

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« *A M. Jules Guesde, député de Roubaix*

» Monsieur le Député,

» J'ai été élevé et instruit dans une école communale, à Mouvaux, et quand est venu le moment de placer mes enfants, — j'étais alors marié et je travaillais à Roubaix, — j'ai choisi d'abord pour eux l'école officielle.

» Or, dans le quartier du Nouveau-Roubaix où j'habite, on créa un établissement d'enseignement libre. Je suis catholique et pratique ma religion, je tiens à ce que mes enfants en fassent autant. J'ai su que l'on instruisait aussi bien là qu'à la laïque et je trouvai, en outre, dans cette école privée, l'avantage que nous n'aurions plus, la mère et moi, à nous occuper d'apprendre leurs prières et le catéchisme à nos mioches.

» Nous avons quatre garçons et vous comprenez bien, M. le Député, que nous ne pouvions pas songer à consacrer notre peu de loisir, après une journée bien remplie, à enseigner les principes de la religion à nos enfants.

» D'ailleurs, chacun fait son lit comme il veut se coucher, et comme je ne trouve rien à redire à l'idée des parents qui trouvent suffisantes les leçons de l'instituteur public, parce que la religion leur est indifférente et qu'ils n'en veulent pas pour leur progéniture, je me suis dit que j'étais parfaitement libre de choisir l'école privée qui existe parce que la loi le permet et la loi a raison, il n'y a que les imbéciles qui pourraient prétendre le contraire.

» Mes enfants sont donc entrés à l'école catholique, oui, mais quelques mois après, je vois revenir un jour à la maison mes quatre garçons tout contrariés, tout tristes. Les deux plus petits pleurnichaient parce qu'ils avaient vu leurs camarades de la laïque rentrer chez eux avec des camisoles, des galoches, des vêtements chauds pour l'hiver et qu'à leur classe on ne leur avait rien donné.

» Je vais trouver leur maître d'école qui a presque l'air étonné de mon étonnement et qui me répond que les cantines scolaires, les fournitures classiques, les distributions de vêtements, tout cela est réservé aux élèves des écoles communales.

» Mais, ce n'est pas juste, lui dis-je; je suis Français Roubaisien; je ne suis qu'un ouvrier, moi aussi, et je ne vois pas pourquoi je ne suis pas sur le même pied que les autres. C'est avec l'argent de tous qu'on a acheté tout ça et tout le monde doit en profiter, qu'on soit catholique, juif, ou qu'on n'ait pas de religion.

» Qu'est-ce que vous voulez, me dit l'instituteur de mes gamins, il paraît maintenant que quand on est catholique, on est hors la loi.

» C'était trop fort et je me suis dit qu'il devait y avoir quelque chose à faire. J'ai causé de tout cela aux pères de famille qui avaient leurs enfants à l'école libre : on s'est réuni et il a été convenu qu'on irait voir la Municipalité de Roubaix pour lui demander de faire cesser cette injustice.

» On nous a répondu à la Mairie que nous avions raison de nous plaindre, mais que toutes les faveurs en question étaient distribuées par la Caisse des écoles qui ne pouvait les répartir qu'entre les élèves des écoles officielles, que si le Conseil municipal votait ces crédits pour subvention aux élèves indigents des écoles libres, sa décision serait certainement annulée, et on nous a donné l'exemple de la ville d'Amiens qui, pour la distribution de secours en nature aux enfants, n'avait point fait de distinction entre les deux catégories d'écoles et dont la délibération avait été cassée trois fois par le Préfet.

» Nous avons fait des démarches près de la plupart des conseillers municipaux. Le plus grand nombre ont répondu qu'ils trouvaient notre réclamation très juste et que si, en le faisant, ils n'avaient pas craint de donner un coup d'épée dans l'eau, ils ne manqueraient pas manqué de provoquer et de voter une proposition pour réparer cette iniquité.

» Voilà donc où en est, M. le Député.

» Un des premiers conseillers municipaux que j'avais vus, c'est M. Lebas qui habite dans mon quartier : il est aussi conseiller général du canton Ouest.

» Quand je lui ai soumis la question, il m'a dit qu'il était favorable à notre réclamation et qu'il voterait la proposition qui viendrait au Conseil municipal, s'il était sûr qu'il n'y a pas de pression qui s'exerce sur les parents pour les amener à faire entrer leurs enfants dans les écoles libres. Je lui ai répondu que cette particularité était étrangère à la question de principe; que d'ailleurs il n'y avait jamais de pression et que la de la pression existait plutôt sur ceux qui dépendent de l'Etat.

» Comme conclusion, M. Lebas a ajouté : « Personnellement, je ne demanderais pas mieux d'appuyer la demande des pères de famille, seulement derrière moi il y a le Parti et je ne sais pas ce qu'il déciderait. »

» Eh bien ! M. le député, vous êtes le chef du Parti collectiviste, du moins dans notre région, dans notre ville de Roubaix; vous êtes notre représentant.

» Je ne puis pas croire que vous ne partagiez pas la manière de voir de M. Lebas puisque, comme vous l'avez dit souvent, vous êtes partisan de la liberté et de l'égalité pour tous.

» Puisque la loi actuelle, suivant l'interprétation qu'on en donne, ne permet pas d'obtenir pour les élèves de toutes les écoles indistinctement, la distribution des fournitures scolaires et des secours en nature, je viens vous demander si vous ne voudriez pas déposer un projet de loi pour réparer cette injustice.

» Tous les gens qui ont la notion de la vraie liberté et de l'égalité vous approuveront.

» Dans l'espoir d'être honoré d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes respectueuses civilités.

» *Pour les pères de famille du Nouveau-Roubaix,*

ALFRED TÔTAIN — VICTOR DAMCHETTE.

» Roubaix, le 31 octobre 1911. »

NORD

ARRESTATION D'UN JEUNE INCENDIAIRE A WALLERS. — A la suite d'une enquête ouverte sur les incendies de Wallers, la jeune Charlotte Hue, 14 ans, enfant assistée de la Seine, a été arrêtée. La jeune incendiaire a avoué avoir mis le feu pour être renvoyée dans le département de la Seine, le département du Nord ne lui plaisant pas.

L'ABORDAGE DU BATEAU-FEU « SANDETTI » AU LARGE DE DUNKERQUE. — C'est le quatre-mâts anglais *Heavens*, de Greenock, allant à Hambourg, qui a abordé le bateau-feu *Sandetti* au large de Dunkerque.

Les trois hommes d'équipage du bateau-feu ont été débarqués à Douvres. Le *Sandetti* a été rentré à Dunkerque par le vapeur baliseur du port.

La **grippe,** les **rhumatismes** ne résistent pas aux Comprimés Bayor d'Aspirine (1 fr. 50 le tube) ou aux Cachets Bayer d'Aspirine (20 cent. la boîte-cachet). Refuser énergiquement toute substitution. 8175a

BELGIQUE

Le Budget de la Guerre

IL COMPORTE DIX MILLIONS DE DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Le budget de la guerre pour 1912, a été distribué mardi matin. Il comporte outre les dépenses ordinaires (55 millions, chiffre semblable à celui de 1911), des dépenses exceptionnelles se montant à 10 millions et dont voici le détail :

100.000 fr. pour l'acquisition de camions-automobiles destinés aux places fortes d'Anvers et de Liége ;

3.000.000 fr., crédit destiné aux nouvelles constructions et installations en cours d'exécution ou qui seront entreprises en 1912, notamment à Ostende, Brasschaet, Boom, Beverloo, Liége, Bruxelles, Namur, Louvain et Charleroi, ainsi qu'aux travaux d'amélioration et d'agrandissement de bâtiments existants, aux frais de première installation de mess d'officiers et à l'achat d'objets mobiliers à l'usage de la troupe.

2.000.000 fr. pour l'armement de l'artillerie campagne.

65.000 fr. — Achèvement d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.

40.000 fr. — Aménagement de gymnases en vue de la pratique de la gymnastique suédoise dans les corps de troupe.

85.000 fr. — Appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.

50.000 fr. — Outillage scientifique de l'école militaire.

57.000 fr. — Construction d'un magasin de fourrages à Gand.

7.500 fr. pour « poursuivre la constitution des approvisionnements en munitions d'exercice pour les batteries de campagne ».

3.000.000 fr. « pour poursuivre la fabrication du matériel d'artillerie destiné à l'armement des nouveaux ouvrages défensifs en voie d'achèvement dans la position fortifiée d'Anvers, indépendamment de ceux pour lesquels un fonds spécial a été institué par la loi du 5 juillet 1909. »

17.500 fr. pour acquisition de chevaux.

150.000 fr. — Complètement ou transformation du charroi de l'armée.

117.000 fr. pour « l'acquisition du matériel de défenses accessoires et de blindage, d'engins explosifs et de matériel de voies portatives pour le service en temps de guerre dans les positions fortifiées. »

55.000 fr. pour compléter et approprier les routes existant entre les forts et le noyau des positions fortifiées ainsi que pour l'installation de réseaux téléphoniques.

176.000 fr. pour construire un magasin à poudre à Etterbeek.

25.000 fr. pour terminer la revision du matériel en usage dans les polygones et transformer l'outillage des pionniers de cavalerie.

70.000 fr. — Organisation d'un parc et d'une école d'aviation.

104.000 fr. — Achat d'appareils pour la pharmacie centrale de l'armée.

Six demandes d'interpellation

Six demandes d'interpellations sont parvenues à la Chambre en vue de la réouverture du Parlement.

M. Verhaegen interpellera sur la situation des pêcheurs de Bouchoute.

M. Daens a adressé une demande d'interpellation au ministre des Chemins de fer sur la cherté de la vie et une seconde à M. Carton de Wiart au sujet de l'application de la loi sur l'ivresse publique.

M. Troclet interpellera le ministre de la Guerre sur la défense nationale.

M. Cavrot interpellera le ministre du Travail sur les infractions à la loi fixant la journée de travail dans les mines, et M. Caeluwaert sur la nomination des délégués patrons et ouvriers à la commission de prévoyance des ouvriers mineurs.

A L'EXPOSITION DE CHARLEROI

LA FÊTE DES RECOMPENSES

La fête des récompenses à l'Exposition de Charleroi a eu lieu, sous la présidence de M. Levie, ministre des finances, remplaçant M. Hubert, indisposé.

Le ministre qu'accompagnaient de nombreuses personnalités, a été très acclamé à son entrée dans la salle des fêtes.

Après le défilé, très pittoresque, du cortège des métiers, M. Hénin, président du comité exécutif, a fait l'historique de l'Exposition.

Il a remercié ceux qui se sont employés à mener à bien la tâche si difficile qu'il avait entreprise. Après quoi, il a proclamé les lauréats.

M. le ministre Levie a alors prononcé un éloquent discours dont nous extrayons le passage suivant :

« L'Exposition de Charleroi, qui a voulu surtout magnifier le Hainaut, constitue un aper